

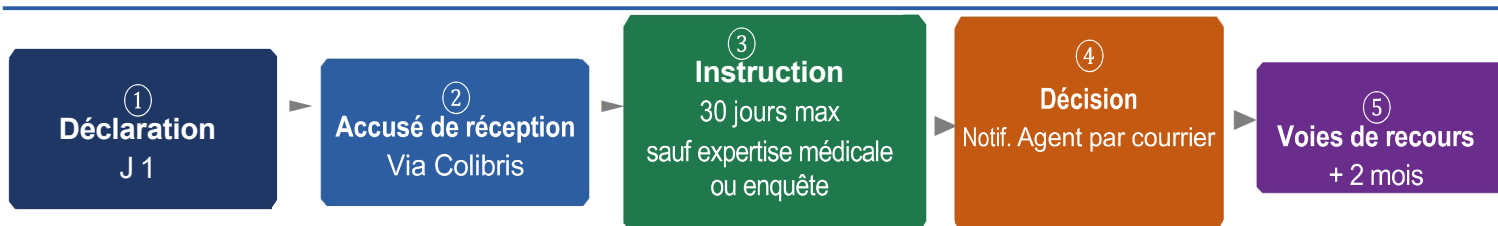
### A quoi sert cette fiche ?

Après avoir déclaré votre accident du service via Colibris, le Bureau DPAE3 instruit votre dossier.

Cette fiche vous présente les grandes étapes de la procédure ainsi que les délais réglementaires applicables, afin que vous puissiez suivre l'avancement de votre situation.

Les délais de traitement de votre demande peuvent varier en fonction de plusieurs éléments (complétude du dossier, expertise médicale auprès d'un médecin agréé, contre-expertise, saisine du conseil médical) de 3 à 18 mois en moyenne.

## 1. LE PARCOURS D'INSTRUCTION : VUE D'ENSEMBLE

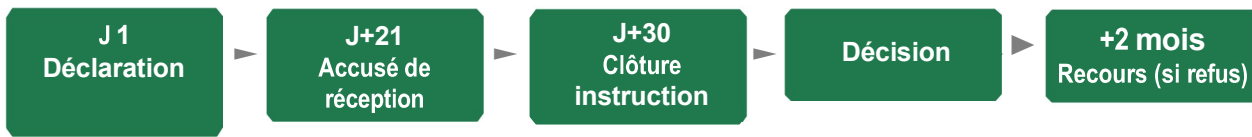


## 2. DÉTAIL DE CHAQUE ÉTAPE

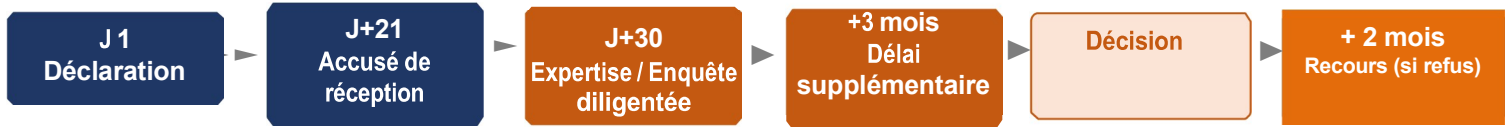
Étape	Qui agit ?	Ce qui se passe	Délai
① Déclaration	L'agent	La déclaration est transmise via le portail COLIBRIS. Les documents médicaux font l'objet d'un envoi postal hors COLIBRIS. Toujours transmettre <b>les volets 1 indiquant les lésions</b>	<b>Dans les 15 jours suivant l'accident et 48 h pour l'avis d'arrêt de travail</b>
② Accusé de réception	Bureau DPAE3	Le bureau accuse réception du dossier. Un numéro d'enregistrement est attribué. Des pièces complémentaires peuvent être demandées à ce stade.	<b>Sous 21 jours à compter de la réception</b>
③ Instruction	Bureau DPAE3 (+ expertise médicale ou enquête si besoin)	Le bureau analyse le dossier : vérification de la complétude, étude de l'imputabilité, examen des pièces, consultation du conseil médical compétent si nécessaire. <b>⚠ En cas de doute sur l'imputabilité ou besoin d'un avis médical, une expertise médicale ou une enquête administrative peut être diligentée (voir partie 3).</b>	<b>30 jours si DOSSIER COMPLET (délai réglementaire)</b>  <b>+ 3 mois</b> <b>L'agent est placé en CITIS provisoire jusqu'à décision de l'administration</b>
④ Décision	Recteur (par délégation : bureau DPAE3)	Une décision est prise reconnaissant ou non l'imputabilité au service. En cas de reconnaissance : prise en charge des frais médicaux, congé pour accident de service CITIS.	<b>Notifié par courrier à l'agent</b>
⑤ Voies de recours	L'agent	En cas de décision défavorable, l'agent peut exercer un recours gracieux auprès du Recteur ou un recours contentieux devant le tribunal administratif.	<b>2 mois à compter de la notification</b>

### 3. LES DÉLAIS D'INSTRUCTION SELON LA SITUATION

#### ● Situation 1 – Procédure normale (sans expertise ni enquête)



#### ● Situation 2 – Avec expertise médicale ou enquête administrative (+3 mois)



#### Pourquoi une expertise médicale ou une enquête sur les éléments matériels est-elle déclenchée ?

Une expertise médicale peut être nécessaire en cas de :

- doute sur le lien avec le service
- présence d'un état antérieur déterminant
- saisine du conseil médical
- accident particulièrement grave

Une enquête sur les éléments matériels peut être nécessaire en cas de :

- doute sur la matérialité des faits
- besoin de témoignages complémentaires
- accident particulièrement grave

### 4.SUIVI DE VOTRE DOSSIER – CONTACT

✉ Pour toute question sur votre dossier

Bureau DPAE3 – Rectorat de Strasbourg

Mél : [ce.atmp@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.atmp@ac-strasbourg.fr)

Portail : COLIBRIS (espace agent)

#### 📄 Pièces à conserver impérativement

- Accusé de réception de la déclaration
- Copie des éléments transmis
- Courrier de la décision de reconnaissance / refus
- Tous les certificats médicaux